

Burundi : la première audience du procès en diffamation de Me Maingain

RFI, 25-01-2019 Le célèbre avocat belge Bernard Maingain et l'écrivain burundais David Gakunzi comparaissent depuis jeudi 24 janvier 2019 devant le tribunal correctionnel de Paris pour diffamation, suite à un reportage concernant le Burundi, diffusé début 2016 sur France Télévisions également visé dans l'affaire. Ils doivent répondre de la diffamation du président burundais Pierre Nkurunziza. [Photo : Capture d'écran du reportage de France 3, montrant un extrait de la vidéo présentée à tort comme une preuve de violences au Burundi. © France 24]

Quand Bernard Maingain se lève, le public retient son souffle. L'homme, en effet, en impose, et pas seulement physiquement - 1,90 m sous la toise. C'est surtout une figure respectée, un infatigable combattant de la lutte contre les génocides en Afrique des Grands Lacs. Après un long silence, il lâche : « En regardant cette vidéo, j'ai essayé d'imaginer qu'on essaie de parler du sexe des anges. » Et il explique : « En automne 2015, le climat à Bujumbura a pris une dimension tragique. Quotidiennement, l'avocat, traversé critique à l'égard du troisième mandat du président Nkurunziza, soit des photos d'assassinats. La répression, martèle-t-il, avait pris un tour paroxystique. C'est alors qu'une source lui fournit une vidéo de massacres prétendument tournée à Karuzi. Y sont visés des opposants au régime du président burundais. Une vidéo en pleine cohérence avec la logique génocidaire en place en 2015, assure l'avocat. source est fiable, il communique la vidéo à France Télévision, qui la diffuse. Sauf que les images n'ont jamais été tournées au Burundi. Bernard Maingain assume. « S'il y a quelqu'un à condamner, c'est moi », lâche-t-il, l'essentiel n'est pas là. Avec notre envoyé spécial au palais de justice de Paris, Franck Alexandre

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});